



Gilly, le 11 août 1998

Nos références (à rappeler S.V.P.)

PG/DV/LV/S10/98/3351

Responsables Administratif : P. GLANDY

Technique : D. VANDERAVEROET

6060 GILLY

Maître,

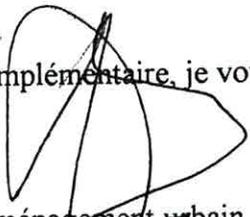
OBJET : Votre demande de renseignements.
Bien(s) cadastré(s) section A - N°541 D 10
et sis à Marcinelle,
Vos réf :

En réponse à votre courrier, je porte à votre connaissance que d'après les données actuellement en notre possession, il y a lieu de tenir compte de ce qui suit :

- Zone d'habitat au plan de secteur;
- Le bien n'est situé ni dans un PPA, ni dans un lotissement, ni dans un plan d'expropriation;
- Le bien n'est pas repris dans une liste des sites d'activités économiques désaffectés;
- Le bien n'est pas repris dans une liste de sauvegarde;
- Le bien n'est pas repris dans une zone de rénovation urbaine, Z.I.P.;
- Le bien n'est en rien concerné par la législation sur les sites et monuments classés;
- Des renseignements en notre possession, le bien ne semble pas repris dans la liste des bâtiments insalubres; une confirmation écrite devra faire l'objet d'une demande de votre part au Service Logement, 101 chée de Montignies à Charleroi;
- En ce qui concerne les servitude de non aedificandi et alignement, veuillez consulter le M.E.T, Centre Albert, place Albert 1er 4, D 142 - 13ème étage à Charleroi car il s'agit d'une route nationale;
- Pour ce qui est des taxes, il y a lieu de consulter Monsieur le receveur Communal;
- Il n'y a actuellement exercice d'aucun droit de préemption dans aucune des 15 sections de la Ville de Charleroi.

payé cc le 12/8/98.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de ma considération distinguée.


L'Echevin de l'Aménagement urbain,
de la Voirie et du Charroi,
G. MONSEUX.

Agent traitant : D. VANDERAVEROET.